

**Formulaire d'inscription à la demi-pension**

**Année scolaire 2026/2027**

**NOM - Prénom :** .....

**Classe :** ..... **Date de naissance :** .....

**Adresse mail de l'élève :** .....

**Adresse mail du responsable légal :** .....

**INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT  
DU SERVICE DE RESTAURATION**

**Présentation**

1 : Le service de restauration du lycée d'Alembert fonctionne en self-service. Le repas est composé d'une entrée, d'un plat chaud, d'un produit laitier et d'un dessert. L'accès au self est soumis à la détention d'une carte de demi-pension et à la réservation préalable du repas.

**La carte de demi-pension coûte 4 euros. Elle est strictement personnelle.**

2 : La demi-pension fonctionne cinq jours par semaine, du lundi au vendredi de 12h à 13h30.

**Modalités d'inscription**

3 : Le Conseil Régional d'Ile de France a mis en place une tarification basée sur les ressources des familles.

	QF*	Prix du repas	Prix de 5 repas	Prix de 10 repas
A	≤ 183 €	0.50 €	2.50 €	5.00 €
B	≤ 353 €	1.83 €	9.15 €	18.30 €
C	≤ 518 €	2.06 €	10.30 €	20.60 €
D	≤ 689 €	2.27 €	11.35 €	22.70 €
E	≤ 874 €	2.49 €	12.45 €	24.90 €
F	≤ 1078 €	2.71 €	13.55 €	27.10 €
G	≤ 1333 €	2.91 €	14.35 €	29.10 €
H	≤ 1689 €	3.49 €	17.45 €	34.90 €
I	≤ 2388 €	4.08 €	20.40€	40.80€
J	> 2388 €	4.66 €	23.30 €	46.60 €

\* quotient familial

4 : Les élèves doivent constituer un dossier d'inscription en même temps que l'inscription générale dans l'établissement. Ils doivent remettre :

- ❖ Ce formulaire d'inscription à la demi-pension ;

- ❖ La dernière attestation de paiement de la CAF. Les non allocataires peuvent calculer leur quotient familial et éditer l'attestation de quotient familial en se connectant à l'adresse suivante : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables). Dans ce cas-là, les photocopies de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 ou de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 si disponible, de l'intégralité du livret de famille sont demandées.

### **Rechargement du compte cantine et réservation des repas**

#### **5 : Le rechargement des cartes**

- **Au service intendance** : en espèces ou par carte bancaire
- **En ligne** avec un identifiant remis en début d'année scolaire à l'adresse suivante : <http://lyceedalembert.paris/>, (menu Intendance → Cantine) et cliquez sur le lien.

**6 : La réservation des repas** est obligatoire et peut se faire jusqu'à 10 heures du matin le jour-même. Elle permet au chef de cuisine de connaître chaque jour le nombre de repas à préparer et de réduire ainsi le gaspillage alimentaire. Les réservations peuvent être ajoutées ou supprimées à l'adresse suivante : <http://lyceedalembert.paris/>, (menu Intendance → Cantine) ou sur la borne située au rez-de-chaussée du bâtiment G près de la vie scolaire. Le montant du repas est déduit du compte de demi-pension au moment de la réservation même s'il n'est pas pris par la suite.

#### **ATTENTION :**

Ne pas réserver de repas par les jours de sorties scolaires car le lycée ne fournit pas de pique-nique aux élèves.

### **Les aides**

#### **7 : Le fonds social lycéen**

Une aide exceptionnelle peut être accordée aux familles en difficulté. Pour cela les familles doivent déposer un dossier de demande auprès de l'assistante sociale. Le montant de cette aide est fixé par la commission de fonds social réunie sous l'égide du chef d'établissement.

Pris connaissance le : .....

Nom et signature du responsable légal : .....